
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 2 juillet 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 12 ; votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

Absents : Eric COUDRON, Marietta DE WEERT

Procuration : Joseph DEVEVEY (pouvoir à Mickaël CHEBANCE), Anne-Laure DUPASQUIER (pouvoir à Jean-François PORTET), Séverine QUICHOT (pouvoir à Jean-Marc POUILLILIAN)

Secrétaire de séance : Mickaël CHEBANCE

Objet : Signature avec la Communauté de Communes de la convention de reversement de la part communale de l'aide aux familles pour les forfaits de ski alpin

La gratuité des forfaits de ski pratiquée pour les jeunes de moins de 18 ans n'est plus tolérée par le législateur.

Une réflexion a été menée collectivement pour répondre aux besoins de la population locale, pour permettre aux enfants du Guillestrois-Queyras d'avoir accès à l'activité de loisirs incontournable qu'est le ski alpin afin qu'ils puissent plus tard exercer des métiers en lien avec cette pratique.

Ainsi, après échanges avec les exploitants des remontées mécaniques, la Communauté de communes a décidé d'apporter, dans le cadre de sa politique jeunesse, une aide aux familles pour les forfaits de ski alpin afin de favoriser la pratique du ski pour les enfants du territoire sur la base de la remise consentie par ceux-ci pour un achat en volume.

Cette aide consiste à fournir aux enfants du Guillestrois-Queyras, de 5 à 18 ans (nés entre 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2019) des forfaits de ski alpin pour la saison d'hiver 2024/2025, leur donnant accès aux domaines de la Forêt Blanche et du Queyras au prix unique de 80 euros par enfant (tenant compte de la participation de la Communauté de communes).

L'accès à ces sites est gratuit pour les moins de 5 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 2020).

La Commune a, également, décidé d'apporter une aide supplémentaire aux familles pour les forfaits de ski alpin pour la saison d'hiver 2024/2025, dans les conditions suivantes :

1. Les bénéficiaires sont :

- les enfants de 5 à 18 ans (nés entre 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2019) résidant, en permanence, à l'année, sur le territoire communal d'Eygliers ou dont l'un des parents réside, en permanence, à l'année, sur la Commune,
- les enfants de familles dites saisonnières, dès lors qu'au moins un des deux parents travaille sur le Guillestrois-Queyras.

2. -La prise en charge financière se fait comme suit :

- La Commune participe à hauteur de 30 euros ; il reste à la charge des familles 50 euros par enfant.
- La famille règlera ce reste à charge lors du dépôt de son dossier de demande d'aide auprès du secrétariat de mairie avant le 30 septembre 2024 dans les conditions fixées par la Communauté de communes.
- La Commune versera sa participation à la Communauté de communes.

Ainsi, il convient d'établir des conventions de reversement de la part communale de cette aide aux familles entre les communes concernées et la CCGQ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Vote :


Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du maire
- **AUTORISE** le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras la convention de reversement de la part communale aux familles pour la saison de ski alpin pour la saison 2024-2025

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.


Le Maire,
Anne CHOUVET